

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Bertrand Buchs, Delphine Bachmann, Jean-Luc Forni, Jean-Marc Guinchard, Souheil Sayegh, Christina Meissner, Jean-Charles Lathion, Patricia Bidaux, Sébastien Desfayes, Olivier Cerutti, Jacques Blondin, Claude Bocquet

Date de dépôt : 30 septembre 2020

Proposition de motion

pour une vraie politique de la gestion des risques encourus par la République et canton de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la COVID-19 a démontré l'absence d'une gestion des risques majeurs au niveau de canton de Genève ;
- que la politique actuelle de gestion de risques de la République et canton de Genève se résume aux risques systémiques liés au fonctionnement de l'Etat ;
- que cette gestion oublie les risques liés à la santé, à l'environnement, au terrorisme à l'industrie et aux inégalités sociales,

invite le Conseil d'Etat

- à modifier en profondeur sa gestion des risques en intégrant les risques liés à la santé, à l'environnement, aux développements industriels, au terrorisme et aux inégalités sociales ;
- à rendre un rapport tous les deux ans au parlement sur cette nouvelle gestion des risques en collaborant pour le faire avec l'Institut de santé globale de l'Université de Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous devons malheureusement constater l'impréparation chronique de l'Etat et son incapacité structurelle à anticiper et gérer les risques majeurs.

Une telle anticipation passe par l'identification de ces risques majeurs :

- D'abord, le risque épidémique, comme celui que nous vivons actuellement, qui reste une menace constante avec l'émergence possible de multiples maladies infectieuses, potentiellement autrement plus meurtrières que la COVID-19.
- Deuxièmement, le risque nucléaire, lié au rejet accidentel d'éléments radioactifs dans l'environnement.
- Troisièmement, le risque lié au terrorisme « classique » et au bioterrorisme. Les armes bioterroristes sont multiples : dissémination de bactéries ou de virus pathogènes (peste, toxine botulique, variole, anthrax, utilisation de biotechnologies permettant une modification génétique des toxines, utilisation d'agents biologiques de synthèse, chimiques ou radioactifs).
- Quatrièmement, le risque lié à une pollution aiguë et massive de l'air ou de l'eau (par exemple un accident lors du transport de chlore par rail).
- Cinquièmement, le risque de pénurie récurrente de certains médicaments vitaux, d'équipements et dispositifs médicaux. La santé doit être considérée comme un axe de souveraineté stratégique au même titre que la défense nationale. Imaginons que l'Inde et la Chine stoppent l'approvisionnement en antibiotiques.
- Sixièmement, le risque lié aux inégalités sociales constitue un risque très important. La misère sociale et les comportements qui y sont associés tuent plus sûrement que tout autre facteur, bien que ce risque soit d'une nature différente, à dissémination plus lente et moins visible.
- Septièmement, le risque lié aux changements climatiques, environnementaux et géologiques.

Pour ces raisons, nous demandons que l'Etat modifie sa gestion des risques en intégrant les sept risques majeurs mentionnés ci-dessus et rende rapport tous les deux ans au parlement en collaborant avec l'Institut de santé globale de l'Université de Genève.